India Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2026

Résumé exécutif

En 2025, les débarquements totaux de thons et d'espèces apparentées le long de la côte indienne ont été estimés à 399 151 tonnes, contre 223 559 tonnes en 2024. Les filets maillants et les filets maillants-palangres combinés sont restés les principaux engins utilisés, représentant 32,49 % des captures. Ils ont été suivis par les filets tournants (31,46 %) et les chaluts (15,30 %), la pêche à la ligne avec hameçons (11,12 %) apportant également une contribution significative. La pêche à la canne, pratiquée exclusivement dans l'archipel des Laquedives, a contribué à hauteur de 3,51 % du total, tandis que d'autres engins, tels que les lignes de traîne, les sennes de plage et les lignes à main, ont représenté des quantités plus faibles.

La pêcherie a présenté de nettes variations régionales. La côte ouest de l'Inde (zone FAO 51) a représenté la majeure partie des captures (69,75 %), tandis que la côte est (zone FAO 57) a représenté les 30,24 % restants. Les débarquements de 2025 comprenaient huit espèces, dont cinq espèces néritiques représentant 63,82 % du total et trois espèces océaniques 36,18 %. Les espèces les plus abondantes étaient la thonine orientale (*Euthynnus affinis*, 24,39 %) et le thazard rayé indo-pacifique (*Scomberomorus commerson*, 13,25 %), suivis du listao (*Katsuwonus pelamis*, 11,25 %), de l'albacore (*Thunnus albacares*, 10,43 %) et de l'auxide (*Auxis thazard*, 8,37 %).

Aucune interaction entre la pêcherie thonière indienne et les oiseaux de mer n'a été signalée au cours de l'année, et aucune mortalité de tortues marines, de mammifères marins ou de requins-baleines n'a été enregistrée, ces espèces étant toutes protégées au titre de l'annexe I de la loi indienne sur la protection de la faune sauvage (Wildlife (Protection) Act) de 1972.

Les données sous-tendant ces estimations sont collectées et compilées grâce à un effort de collaboration entre le Fishery Survey of India (FSI), le Département des pêches du Gouvernement indien, l'ICAR–Central Marine Fisheries Research Institute (ICAR–CMFRI) et les départements des pêches des États et Territoires de l'Union côtiers.
.